

FESTIVAL TÉLÉRAMA ENFANTS 2020

Cahier des charges

Organisation

Télérama et l'AFCAE s'associent pour la quatrième édition du Festival Télérama Enfants. Le festival s'adresse au Jeune Public, à travers la reprise d'une sélection de films de l'année, de films en cours d'exploitation et d'avant-premières.

Participation

Le Festival sera organisé dans les cinémas adhérents de l'AFCAE, classés Art et Essai :

- Les salles participantes doivent être à jour de leur cotisation 2019.
- L'AFCAE sélectionnera les cinémas participant à la manifestation, en concertation avec Télérama.

Dates

- Du 12 février au 03 mars 2020
- Le festival devra se dérouler sur **au moins deux semaines consécutives** au sein de cette période.

Sélection

La sélection est composée d'une quinzaine au total, de films ou programmes de courts métrages à (re)voir dont 2 ou 3 films en avant-première choisis par la rédaction cinéma de Télérama, en concertation avec des représentants de l'AFCAE, dont les membres du groupe Jeune Public.

Programmation

Les séances seront proposées sur temps de loisirs et sur temps scolaire, en tenant compte des habitudes des cinémas participants avec les établissements scolaires avec lesquels ils travaillent régulièrement.

Les films en reprise devront faire l'objet d'un traitement égalitaire par les cinémas participants, dans le respect des conditions du présent cahier des charges. Pour les films en cours d'exploitation depuis moins de 4 semaines, le nombre de séances est fixé d'un commun accord entre la salle et le distributeur.

Chaque cinéma participant s'engage ainsi :

- à consacrer au Festival la salle la plus adaptée au Jeune Public de son établissement
- à proposer :
 - **Pour les cinémas de 1 à 2 écrans, un minimum de 7 séances** déclinées ainsi :
 - 2 séances de 3 films en reprise ou en cours d'exploitation
 - 1 avant-première
 - **Pour les cinémas de 3 écrans et plus, un minimum de 11 séances** déclinées ainsi :
 - 2 séances de 5 films en reprise ou en cours d'exploitation
 - 1 avant-première

Toute demande de dérogation sera adressée à l'AFCAE et étudiée au cas par cas, donnant lieu à un accord préalable de l'AFCAE et de Télérama.

Animations

Chaque établissement partenaire organisera un accompagnement des séances, pour valoriser le travail des salles Art et Essai en direction du Jeune Public et, plus largement, de l'ensemble de la filière œuvrant dans ce secteur (auteurs, réalisateurs, producteurs, distributeurs).

Les accompagnements proposés relèvent de la responsabilité des salles participantes. À titre d'exemple,

pourront être organisés : Ciné-Goûter, Brunch, ateliers de pratiques culturelles, décoration de la salle, jeux-concours, etc.

Chaque établissement s'engage à proposer :

- **Pour les cinémas de 1 à 2 écrans** : Au minimum, 2 animations
- **Pour les cinémas de 3 écrans et plus** : Au minimum, 3 animations

L'AFCAE sera attentive à la qualité des accompagnements proposés, en tenant compte des capacités et moyens de chacun des cinémas participants. Elle s'engage à communiquer à Télérama et aux partenaires de la manifestation la liste des cinémas retenus, ainsi que la nature et le descriptif des animations proposées, qui seront annoncées sur Télérama.fr.

Tarif

Le tarif est de **3,50 €**, à partir du **12 février seulement et jusqu'au 04 mars**, sur présentation et remise du Pass Télérama* complété du nom et de l'adresse de son porteur ou sur présentation de tout autre Pass numérique, validé par les organisateurs. Une carte valable durant toute la manifestation pour toute la famille (sans limite de nombre de personnes) est remise en échange du Pass Télérama.

En cas de tarif inférieur à 3,50€ pour les enfants, ce tarif leur sera appliqué.

Pour les groupes (scolaires, centres de loisirs), le tarif groupe en vigueur sera appliqué.

Le Pass Télérama se trouvera sur l'appli Télérama dès le 05 février et sur la couverture des exemplaires kiosque et dans les pages programmes pour les abonnés, dans le numéro du magazine du 12 et 19 février.

Début février, un exemplaire de chacun des Pass acceptés (physique ou virtuel) vous sera adressé par mail.

Le tarif de 3,50 € est applicable dès la remise du Pass Télérama, soit dès la première séance et pour toutes les autres séances durant le festival. Veillez à en informer les personnes tenant la caisse pendant la durée du Festival.

Veillez à ne pas distribuer de cartes avant le début de la manifestation.

***Important** : Pour les Pass Télérama physiques, ils devront
impérativement être retournés au magazine
Télérama - Service Communication
67, avenue Pierre Mendès France– 75013 PARIS

Communication

Télérama s'engage à livrer le matériel de communication (affiches, cartes pass, bande-annonce).

Un kit matériel, réalisé par Télérama, sera envoyé par l'AFCAE à tous les cinémas participants. Il comprendra une bande-annonce, l'affiche du festival et les cartes pass. Des éléments de communication au format digital seront également mis à disposition des salles.

Télérama mettra également en place une campagne de communication nationale (affichage, presse, radio, réseaux sociaux) de la manifestation et communiquera dans *Télérama*, *Sortir*, ainsi que sur Télérama.fr.

Une attention particulière sera portée sur la mise en valeur des animations proposées par les salles.

Chaque salle participante s'engage à faire figurer les opérations en apposant les logos des partenaires dans tous les supports annonçant la manifestation, en mettant en avant le matériel promotionnel envoyé. Elle fera la promotion des séances auprès de son public et enverra les informations relatives à l'opération auprès des relais médias (sites web, réseaux sociaux, presse régionale...)

Le partenariat AFCAE devra permettre de mettre en avant la participation des salles classées Art et Essai, sur les supports de communication.

L'AFCAE participera également à la visibilité de la manifestation, sur son site internet, les réseaux sociaux, les newsletters envoyées aux adhérents et le Courrier Art et Essai.

Organisation

La programmation (jour + horaire + animation) devra être envoyée par chaque cinéma participant par courriel à l'AFCAE à Jeanne Frommer (jeanne.frommer@art-et-essai.org) **pour le mercredi 15 janvier**.

Chaque responsable d'établissement devra préalablement s'assurer de la possibilité de programmer les films auprès de chacun des distributeurs des films retenus. La mise à disposition des DCP sera effectuée par les distributeurs.

Les résultats de la manifestation, quantitatifs et qualitatifs, seront communiqués par les cinémas participants à l'AFCAE, sur la base d'un document-type qui leur sera fourni.

Conditions de location

Le taux de location est négocié individuellement entre chaque cinéma participant et le distributeur, en tenant compte des usages de la profession et de la date de sortie du film.

Un minimum garanti ne pourra, en aucun cas, être exigé par les distributeurs.

Partenariat

Dans le cadre des négociations avec les distributeurs pour la mise à disposition des avant-premières, les salles participantes acceptent de délivrer, en cas de demande de Téléràma, jusqu'à 10 places gratuites pour ses abonnés pour une séance donnée, contre une mise en avant de la salle, sur Téléràma Sorties, sur la durée du festival.

Inscription

A retourner par mail à jeanne.frommer@art-et-essai.org dès réception

Nom de la personne en charge du festival :

Cinéma :

Nombre d'écrans :

Adresse :

.....

Code postal – Ville :

Adresse mail :

Tél. bureau : Portable :

confirme avoir pris connaissance du cahier des charges ci-dessus

confirme définitivement ma participation au Festival TELERAMA ENFANTS 2020

À..... le

Signature :